

**AVIS DE PUBLICITE  
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

**APPEL A CANDIDATURE (REFERENCE 20230331-60576)**

**EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DES SALELLES**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF**

(article L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un candidat ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	15/07/2025
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	14/08/2025
<b>Concession hydroélectrique concernée</b>	Concession hydroélectrique des SALELLES
<b>Lieu (Au droit des parcelles)</b>	<u>Références cadastrales</u> : Parcelle section A1, numéro 75, commune LES SALELLES (07)
<b>Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	Installation de ruches
<b>Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement</b>	La chute hydroélectrique des SALELLES a pour objet la production d'énergie électrique et son exploitation ne saurait être gênée en quoi que ce soit du fait de l'occupation consentie. L'autorisation d'occupation du domaine concédé ne sera constitutive d'aucun droit réel.
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
<b>Durée de la convention d'occupation temporaire</b>	Pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature de la convention
<b>Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Dépôt des candidatures</b>	Le dossier sera à envoyer :  <input checked="" type="checkbox"/> Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : <b>EDF DTEAM PFA</b> <b>A l'attention de M. ELOY</b> <b>18 avenue Poincaré</b> <b>19 100 BRIVE</b>  Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR » avec la référence « <i>Candidature COT SALELLES – RUCHES</i> »  <input checked="" type="checkbox"/> ou par voie électronique à l'adresse suivante : <i>fabien.elay@edf.fr</i>
<b>Personne à contacter pour renseignement</b>	<b>EDF – PFA</b> <b>Fabien ELOY</b> <b>Fabien.elay@edf.fr</b>